CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E11112** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2027**

ÉDITÉ LE 11/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/07/1957

Raison sociale : ETABLISSEMENTS LECLERC PERE ET FILS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/09/2011
Capital : 220 000

191 RUE ANTOINE BECQUEREL
ZONE OBJECT'IFS SUD
14123 IFS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 1957B00092
Siret : 573 820 925 00036
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 3341V
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 008210041007

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 008210041007

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 02 31 82 38 83 **Fax :**
Portable : 06 08 72 70 51
Responsabilité légale :
LECLERC LAURENT PRÉSIDENT

Site Internet : https://www.leclercdemolition.fr/
E-mail : contact@leclercdemolition.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 930 389 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	20	04/07/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/09/2026 09:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.